

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

1) MUTUELLE 2026 :

l'AG2R nous a annoncé que les tarifs 2026 vont à nouveau augmenter mais dans une moindre mesure par rapport à 2025 ; l'augmentation est de + 6.12 %

TARIFS 2026 >adultes 84.49 € (79.62 € en 2025), soit + 4,87 € mensuel
>enfants 51.57 € (48.56 € en 2025), soit + 3.01 € mensuel
gratuit à partir du 3^{ème}

Les raisons : notre contrat est toujours en déséquilibre entre les cotisations versées et les remboursements effectués, auxquels s'ajoutent toutes les annonces d'économie et nouvelles taxes.

C'est pourquoi, si nous voulons conserver notre remarquable contrat au meilleur tarif et avec le même niveau de garanties, il nous faut consommer que ce qui nous est nécessaire et donc bien gérer nos consommations (hors dépenses maladie naturellement), utiliser « la garantie bien être » avec modération :

-en nous orientant vers les équipements 100 % santé

-sans dévoiler les garanties aux praticiens

-en privilégiant les partenaires (opticiens et audioprothésistes) du réseau AG2R ITELIS qui accordent des réductions importantes aux assurés AG2R, diminuant en même temps les coûts pour l'AG2R

Chaque adhérent doit impérativement modifier le montant de son virement permanent mensuel 2026 en se rendant à sa banque en précisant que ce nouveau montant ne prendra effet qu'à compter du 01/01/2026 ou en le modifiant directement sur son espace bancaire s'il est activé. Virement mensuel obligatoire entre le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Si besoin, vous pourrez appeler Maryse Cordier 06.78.62.48.06 , Joël Vattan 06.47.73.59.61 ou Michel Billebault 03.86.39.21.22, mais aussi par mail à maryseliger@club-internet.fr ou joel.vattan@live.fr

Tous les adhérents ayant activé leur espace personnel AG2R, devront télécharger et imprimer leur carte mutuelle.

Rappel et conformément à nos statuts : cotisation annuelle OBLIGATOIRE AASF de 20€ par famille à partir de 2 personnes et de 15 € pour une personne seule ; votre cotisation pourra nous être réglée (par chèque envoi courrier) avant le jour de l'AG.

A défaut, celle-ci doit nous être réglée au plus tard le jour de cette AG, le 28 février 2026.

**ATTENTION, l'AASF a déménagé (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)
PALAIS DE LOIRE, 1^{er} étage Bureau N°2- 58200 COSNE COURS SUR LOIRE**

Correspondance : AASF B.P 88 - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Tsvp...

2) ASSEMBLEE GENERALE 2026 :

Notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire aura lieu

le samedi 28 février 2026 de 9h30 à 12h
salle des fêtes de Cours (Cosne/Loire)

NOTEZ BIEN CETTE DATE CAR VOUS NE RECEVREZ PAS D'AUTRE COURRIER

ORDRE DU JOUR :

- Rapport moral
- rapport financier
- Point mutuelle
- Modification du règlement intérieur
- Programme des manifestations 2026
- Site Internet
- Questions diverses

Un vin d'honneur et un buffet clôtureront cette Assemblée Générale.

JOURNEE CHAMPÊTRE, SAMEDI 27 JUIN SALLE DES FÊTES DE COURS

Une invitation vous sera adressée et publiée sur le site ultérieurement, mais vous pouvez déjà noter cette date sur votre agenda.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, en mon nom et au nom de chacun des membres du Bureau.

Francis CORDIER,

Président de l'AASF

A.A.S.F.

Association des Anciens

Salariés Fog

B.P. 88

58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE